

DIRECTION GENERALE ADJOINTE AU DEVELOPPEMENT  
REF : JM/O2023/506

Aubervilliers, le **11 OCT. 2023**

Collectif des Associations et des Habitant.es de la  
Maladrerie

**Objet : Demande d'inscription du bâtiment 8 allée Henri Matisse et 5,6,7 allée Georges Braque de la cité Maladrerie – 93300 Aubervilliers**

Mesdames, Messieurs, du Collectif des Associations et des Habitant.es de la Maladrerie,

Suite aux échanges menés entre mes services, et vos représentants, concernant votre demande de protection et d'inscription au registre des monuments historiques du bâtiment 8 allée Henri Matisse et 5,6,7 allée Georges Braque de la cité de la Maladrerie, la ville d'Aubervilliers confirme son souhait de voir cette inscription aboutir, et permettre la préservation de ce patrimoine de l'architecture contemporaine, dessiné, construit, et réalisé par Renée Gaillhoustet.

Je vous prie de croire en notre soutien à votre demande, et de bien vouloir agréer, Mesdames, Messieurs, du Collectif des Associations et des Habitant.es de la Maladrerie, mes sincères salutations.



Marine FRANCKET

Maire d'Aubervilliers

1<sup>ère</sup> Vice-Présidente de Plaine Commune

Conseillère Départementale